



Voiture accidenté avec véhicule volé

Par **natbibize**, le **15/05/2008** à **22:30**

Bonjour

Le 22 décembre, on m'a accidenté ma voiture alors qu'elle était garée à 6H. Un expert a donc classé ma voiture épave. Les montants réparation ont été estimés à 8970 EUROS et me propose 3200 euros. Le véhicule était volé mais resté aussi sur place.

J'ai informé mon assurance de l'adresse, assurance, N° de police du tiers.

Aujourd'hui, pas de nouvelle de l'assurance, on me dit il y a 2 mois que le dossier est parti au parquet et qu'un avocat se renseigne.

Combien de temps peu durée l'affaire et l'assurance tiers va-t-elle m'indemniser, sachant que le propriétaire du véhicule avait prêté son véhicule 1 heure avant car incapable de conduire et déclare volé après l'accident.

Par **jeetendra**, le **16/05/2008** à **08:38**

bonjour, êtes vous assuré en dommage tout accident ou uniquement au tiers, l'autre véhicule volé et ayant endommagé votre propre voiture, son propriétaire est-il identifié, quelle est la réaction de votre assureur, cordialement

Par **natbibize**, le **16/05/2008** à **09:28**

Bonjour,

Mon véhicule est assuré au tiers et le propriétaire a été identifié.

L'assurance dit qu'ils n'ont pas assez d'éléments pour se prononcer, mais qu'ils sont en ma

faveur pour l'indemnisation .
Cordialement.